

DROIT A L'IMAGE 2019-2020

A Miramas, le			
Je soussigné M.Mme			
représentant légal de		demeurant à	
	donne l'autorisation		ne donne pas l'autorisation
par la présente, à l'Ecole de Raseteurs Porte de la Crau, de diffuser les photographies, vidéo et autres enregistrements sonores de mon enfant pris dans le cadre des activités proposées par celle-ci et pour l'usage suivant :			
Insertion sur site Internet ou page Facebook de l'Ecole de Raseteurs Porte de la Crau			
Exposition dans le cadre scolaire ou manifestation publique			
Publication dans la presse ou autre support de communication à destination du public			
Cette autorisation donnée à titre gracieux est valable pour à compter de la date présente ci-dessus. Les éventuels commentaires ou légendes associés la reproduction de ces images et photographies respecteront l'anonymat de l'enfant et ne porteront atteinte ni à sa réputation ni à celle de sa famille.			
La présente fiche est à remettre lors de l'inscription de l'enfant à l'Ecole de Raseteurs Porte de la Crau.			
A tout moment, vous pouvez mettre fin à cette autorisation par simple courrier à l'association Ecole de Raseteurs Porte de la Crau. Cette fin d'autorisation ne remettra cependant pas en cause l'utilisation faite des photos et images déjà réalisées pendant la période d'autorisation. Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de modification et de rectification notamment pour tout ce qui touche aux informations concernant votre enfant.			
Pour toute question relative au droit à l'image, vous pouvez vous rapprocher du président ou d'un membre du bureau de l'association afin que la suite à donner soit examinée dans les meilleurs délais.			
Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »			